De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

N°11/2021 du 15/03/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)

Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi

COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas toujours en hausse.** Pour la 4ème semaine consécutive, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires augmente en AEOI (+ 18 128 contre + 14 002 la semaine précédente, soit + 29%) alors que le rythme mondial augmente à un rythme moindre (+13 %). En Ethiopie, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires dépasse désormais les 9 000 cas alors que le nombre s'était stabilisé autour de 6 000 cas. Au Kenya, le pays fait face à une 3ème vague : le nombre de nouveaux cas hebdomadaires augmente fortement cette semaine (+ 4 443 contre + 2 714 et + 1 655 les semaines précédentes).
- **Kenya, Maurice – Les mesures de restriction se poursuivent voire se renforcent.** Le 12 mars dernier, veille de la date anniversaire du premier cas recensé au Kenya, le Président kenyan s'est une nouvelle fois exprimé pour prolonger de 2 mois les mesures de restriction (fermeture des bars et restaurants à 21h, couvre-feu de 22h à 4h, etc.) et interdire les rassemblements politiques. A Maurice, compte tenu de la résurgence récente de nouveaux cas de COVID-19, les autorités ont quant à elles décidé de reconfiner l'île du 10 au 25 mars (fermeture de l'espace aérien, fermeture des commerces non essentiels, interdiction des rassemblements religieux et culturels).
- **Zone AEOI, Afrique – L'échéance 2022 est annoncée par l'UA pour la vaccination du continent.** Alors que 22 pays africains ont désormais reçus leurs premières doses de vaccins, les campagnes de vaccination débutent sur le continent à des rythmes différents. Selon une étude récente, menée par Africa CDC (Union Africaine - UA) dans 15 pays africains, l'Ethiopie serait le pays le plus favorable à la vaccination (94% d'avis favorables), mais la vaccination serait globalement bien accueillie en Afrique de l'Est comme en Ouganda (87%), au Soudan (86%) ou au Kenya (85%), à la différence de pays comme le Sénégal (65%) ou la RDC (59%). L'UA se fixe désormais l'horizon 2022 pour vacciner au moins 60% de la population africaine et compte s'appuyer sur la campagne « Vaccinate Africa 2022 » qui sera lancée d'ici quelques semaines.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique – Le changement climatique provoquerait une baisse de 15 % du PIB africain en 10 ans.** Selon la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), la fréquence croissante des catastrophes naturelles ainsi que les dépenses d'adaptation au changement climatique pourraient faire chuter le PIB africain de 15 % d'ici à 2030. Le rapport *Africa's Adaptation Gap* publié par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) rappelle qu'un réchauffement de 2°C (objectif de l'accord de Paris pour le climat) conduirait à une réduction de 10 % du rendement agricole total sur le continent d'ici à 2050. En cas de réchauffement supérieur à 2°C, les baisses de rendements pourraient atteindre 15 à 20 %. Sur la même période, les productions de blé, de sorgho et de mil connaîtraient une baisse respective de 17 %, 15 % et 10 %, provoquant une baisse sensible des revenus agricoles mais également un risque accru d'insécurité alimentaire dans plusieurs pays.

© SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL – AMBASSADE DE FRANCE AU KENYA

- **Rwanda, Kenya – Transformation des stations-service Kenol Kobil suite à l'acquisition par l'entreprise française RUBIS Energie.** Kenol Kobil est une entreprise de stockage, distribution et vente d'essence présente en Afrique australe et orientale. La firme a été rachetée par l'entreprise française RUBIS en 2019, et l'ensemble des stations-service sont en cours de transformation au Rwanda et dans la région. Si la transformation des stations Kenol Kobil mais également Gulf Energy est déjà en cours au Kenya, elle débute au Rwanda avec la transformation progressive de 50 stations-service à travers le pays.
- **Madagascar – Signature de l'accord bilatéral de différé de paiement du service de la dette.** Le 9 mars 2021, l'Ambassadeur de France Christophe Bouchard et le Ministre de l'économie et des finances Richard Randriamandrato ont signé l'accord bilatéral relatif à la suspension temporaire du paiement du service de la dette malgache auprès des pays du G20 et du Club de Paris pour un montant de 1,6 M€. Cette initiative permet au gouvernement malgache de disposer de facilités financières qui l'autorisent à consacrer des ressources budgétaires supplémentaires et augmenter les dépenses sociales, sanitaires et économiques en réponse à la crise de la COVID-19. Le moratoire couvre la période du 1er mai au 31 décembre 2020 et s'inscrit dans le prolongement de l'initiative annoncée le 15 avril 2020.
- **Madagascar – La Banque mondiale approuve l'extension du projet de filets de sécurité sociale pour 150 MUSD.** La Banque mondiale et le gouvernement malgache ont signé le 10 mars 2021 l'extension du projet d'urgence de filet de sécurité sociale ou Social Safety Net Project (SSNP) pour 150 MUSD. Ce projet, au bénéfice de 4 millions de personnes dans 29 districts du pays, vise à assurer la continuité des financements débutés en 2015 qui se cumulent actuellement à 165 MUSD. Le projet comprend des transferts monétaires en faveur des populations urbaines et rurales vulnérables via le programme de filet de sécurité productif « argent contre travail », le transfert d'argent pour le développement humain et la réponse Fiavota pour les ménages touchés par la sécheresse dans le Sud et par la crise actuelle.
- **Maurice, Afrique – Le 2ème fonds d'investissement de Savannah soutiendra les start-ups africaines à hauteur de 25 MUSD.** Créée en 2012, la société de capital-risque basée à Maurice, Savannah Fund, a annoncé la clôture de la levée de fonds, à hauteur de 25 MUSD, pour son nouveau fonds d'investissement *Savannah Fund II*. Le fonds visera le financement des start-up africaines en phase de démarrage ou en forte croissance pour des montants allant de 50 000 USD à 1 MUSD. Il ciblera principalement des marchés comme le Kenya, le Nigeria et de l'Afrique du Sud et priorisera les secteurs de la FinTech, de la logistique, du commerce électronique, de l'e-santé et de l'AgTech.

Actualités agricoles

- **Afrique – Le sésame africain représente 85% de l'approvisionnement chinois.** En 2020, la Chine a importé un volume record d'un million de tonnes de sésame en provenance du continent africain, soit 85% de ses approvisionnements. Ce volume marque une hausse de 25 % par rapport à 2019, principalement due aux bonnes performances des principaux producteurs africains : Soudan, Niger, Ethiopie (146 kT soit +30%) et Tanzanie (140kT soit +28%). Ces 4 pays représentent à eux-seuls 69% de la production africaine exportée vers la Chine. Plus globalement, cette progression des importations chinoises témoigne de la vigueur de la consommation qui, au final, a bien résisté à la pandémie de coronavirus malgré les incertitudes sur le marché dès le 2ème trimestre 2020. Si l'Afrique compte pour près de la moitié de la production mondiale de graines de sésame, la Chine compte pour 70% de la demande mondiale. Compte tenu des besoins croissants des secteurs agroalimentaires et des cosmétiques, le marché mondial de sésame devrait encore croître ces prochaines années pour atteindre 15 Mds USD en 2025.
- **Kenya – Le coût de fabrication des aliments pour animaux en forte augmentation depuis 3 mois.** Selon l'association des fabricants d'aliments pour animaux du Kenya, les fabricants d'alimentation animale font face actuellement à une double difficulté : l'augmentation croissante du prix des matières premières (le prix du soja a notamment augmenté de 56 % en 3 mois, le prix des tourteaux de tournesol en provenance d'Ouganda et de Tanzanie également mais dans une moindre mesure) et la répercussion sur le prix de vente des aliments (+ 5% en 3 mois). Plusieurs fabricants d'aliments seraient en difficulté financière, dans un contexte où l'augmentation du prix des aliments limiterait la demande.

© SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL – AMBASSADE DE FRANCE AU KENYA

- **Kenya – La filière du thé pourpre en devenir.** La filière thé est l'une des locomotives du secteur agricole kenyan et la filière la plus importante à l'export. En 2020, les exportations de thé ont représenté un volume de 519 000 T et plus d'1 Mds USD de recettes, un record. Le thé noir représente la majorité du thé produit mais certaines filières comme le thé vert, le thé orthodoxe et le thé pourpre représentent des niches rémunératrices (5% de la production). Le thé pourpre connait un développement important ces 10 dernières années depuis que cette variété a été mise au point localement. Reconnu de qualité supérieure, d'un goût plus sucré et riche en antioxydants, le thé pourpre peut être vendu jusqu'à 4 fois le prix du thé noir sur le marché international, de quoi proposer des perspectives intéressantes pour la filière.
- **Ethiopie – Le Premier Ministre inaugure le parc agro-industriel de Yirgalem dans la région de Sidama.** Situé à 300 km au Sud d'Addis Abeba, dans la région de Sidama, le parc agro-industriel de Yirgalem a été inauguré, le 13 mars dernier, par le Premier Ministre Abiy Ahmed et l'ancien Premier Ministre Hailemariam Dessalegn. Quatre, des 11 sites de production du parc agro-industriel de 300 ha, sont désormais opérationnels et produisent de l'huile d'avocat, du miel et des capsules de café, à partir d'une majorité de produits locaux. Le parc de Yirgalem fait partie des 17 parcs agro-industriels que l'Ethiopie prévoit de mettre en place d'ici 2025.
- **Soudan – Le PAM fournira 200 000 T de blé en 2021.** Pour la 2ème année consécutive, le PAM prévoit de soutenir l'approvisionnement en blé du Soudan. Le blé sera acheté sur les marchés internationaux et livré aux silos de Port-Soudan. Cette opération devrait permettre d'éviter la flambée des prix sur le marché intérieur et fournir de la farine de blé à prix subventionnés. Elle permettra également au pays de payer en livres soudanaises et non en devises étrangères. Cette opération porterait sur 10% de la consommation annuelle de blé au Soudan, estimée à 2 millions de tonnes.
- **Madagascar – L'UE soutient la réhabilitation du réseau hydroagricole de la Basse Mahavavy.** Dans le cadre du programme d'Appui au Financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives (AFAFI-Nord), l'Union Européenne (UE) finance pour 3,4 Mds MGA soit 754 k€ la réhabilitation du réseau hydroagricole de la Basse Mahavavy (district Ambilobe, région Diana dans le Nord). Ce projet vise à améliorer la productivité des cultures de canne et de riz sur un périmètre irrigué de 18 000 ha. Il permettra d'augmenter le débit du réseau d'irrigation de 11 à 13 m3/seconde, d'étendre la surface irriguée de 500 ha, d'atténuer les conflits entre usagers et de sécuriser le périmètre contre les crues et l'ensablement.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya, Tanzanie, Ouganda – Tensions sur le commerce du maïs.** Alors que le Kenya a interdit, le 6 mars dernier, toute importation de maïs en provenance de Tanzanie et d'Ouganda, compte tenu de trop fortes teneurs en aflatoxines, la situation s'est apaisée cette semaine. Le 11 mars dernier, de nouvelles règles d'importation ont été fixées par les autorités kenyanes, de nature à rassurer à la fois les consommateurs et les pays voisins. Les exportateurs de maïs vers le Kenya devront désormais s'enregistrer auprès des services compétents et fournir des certificats d'origine pour le dédouanement de leurs marchandises. Ils devront également fournir un certification de conformité vis-à-vis des normes relatives aux teneurs en aflatoxines. Dans le même temps, le Burundi a annoncé le 8 mars la suspension des importations de maïs dans le pays.
- **Kenya, UK – Les parlementaires kényans ratifient l'accord de libre-échange avec le Royaume-Uni.** Le Parlement kényan a ratifié le 10 mars l'accord entre le Royaume-Uni et le Kenya, validé par le Parlement britannique une semaine plus tôt. Cet accord de libre-échange, ouvert début 2021 aux autres états-membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) souhaitant en bénéficier, prendra effet fin mars. Une liste de 1000 produits sensibles, essentiellement des produits agricoles comme les œufs, le lait, les céréales, a été établie dans cet accord pour préserver les petits producteurs kenyans de l'importation de ces produits. Des droits de douane à hauteur de 25% et des contingents seraient proposés pour ces produits, dans des conditions semblables à l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE non encore entré en vigueur. Plusieurs associations de petits agriculteurs kenyans ont dénoncé ces derniers jours cet accord en mettant en avant le risque de concurrence déloyale (notamment au regard des aides directes et indirectes perçues par les agriculteurs britanniques).

© SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL – AMBASSADE DE FRANCE AU KENYA

- **Kenya – La mangue kenyane devrait faire son retour sur le marché européen en septembre 2021.** Principale filière de la fruiticulture au Kenya – la mangue est le second fruit le plus cultivé au Kenya après la banane avec 49 000 hectares –, la filière mangue est confrontée depuis plusieurs années à des problèmes phytosanitaires etl'infestation des plantations par la mouche du fruit. La présence de ce nuisible, qui peut détruire jusqu'à 40 à 50% des productions, avait conduit les autorités kenyanes à suspendre les exportations vers l'UE en 2014. Par la mise en place de « Pest free zones », notamment dans les comtés de Makueni (premier fournisseur national) et d'Elgeyo Marakwe, et l'usage de produits de bio-contrôle, le Kenya devrait être en mesure de répondre aux exigences européennes, et reprendre ainsi les exportations vers l'UE d'ici à septembre 2021, offrant ainsi à de nombreux producteurs des opportunités d'accès à des marchés plus rémunérateurs.

- **Kenya – L'usine d'engrais de Nakuru n'entrera en fonctionnement qu'en avril prochain.** Initialement prévue pour décembre 2020, l'ouverture de l'unité de fabrication d'engrais basée dans le comté de Nakuru ne sera effective qu'en avril 2020. Les travaux initiés en 2015 auront nécessité un investissement de 27,3 MUSD porté par *Fertiplant East Africa*, filiale de l'entreprise *Mea Fertilizers* avec l'appui de la Société financière internationale (SFI), du groupe bancaire NCBA et de la société financière néerlandaise Oikocredit. L'usine sera dotée d'une capacité de transformation de 100 000 T d'engrais NPK par an, soit 20% de la consommation actuelle d'engrais au Kenya.

- **Ouganda – L'entreprise Bidco Uganda prévoit de doubler sa production d'huile de palme d'ici 5 ans.** L'entreprise *Bidco Uganda*, joint venture entre *Wilmar*, *Josovina Commodities* et *Bidco Oil Refineries of Kenya,* prévoit de planter 6 000 ha de palmiers à huile sur l'île de Buvuma à horizon 5 ans. En complément, 2 500 ha devraient être également plantés par des petits producteurs sous contrat avec *Bidco Uganda*. Ces nouvelles plantations permettront à l'entreprise de doubler sa production d'huile de palme pour la porter à 80 000 T/an d'ici 5 ans. L'entreprise avait déjà investi 150 MUSD dans son précédent projet sur l'île de Bugala au nord-ouest du lac Victoria. Ces productions visent à réduire les importations d'huile de palme du pays, estimées à 550 MUSD par an.

- **Rwanda – Ouverture des exportations de piment rouge séché vers la Chine.** Après 2 années de négociations, le gouvernement rwandais a signé le 11 mars dernier un protocole avec l'Administration générale des douanes chinoises (CGAC) certifiant la conformité du produit aux exigences phytosanitaires chinoises. Cet accord devrait permettre aux acteurs rwandais de tirer profit du plus grand marché mondial du piment, avec plus de 500 millions de consommateurs quotidiens. Le piment séché rejoint ainsi la pâte de piment et l'huile de piment dans la liste des produits exportables vers la Chine. Cet accord permettra de mettre en œuvre plusieurs accords de coopération signés entre les producteurs rwandais et les acheteurs chinois, comme celui signé en 2019 entre l'entreprise *Gashora Farms* et l'entreprise chinoise *GK International Enterprises* pour un volume total de 250 000 T de piments sur 5 ans.

****

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice

Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya

Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

© SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL – AMBASSADE DE FRANCE AU KENYA